

Décision

Générale

colonial

Décision n° 574 Service de l'enseignement

n° 574

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

30 mai 1950

Numéro JO

n° 5 du 01/05/1950

Date du numéro

1 mai 1950

TEXTE INTÉGRAL

M^rThiery, institutrice de 1er catégorie, à salaire journalier, est admise à salaire mensuel pour compter du 1er juin 1950.